



Obligation de présentation aux grands-parents.

Par **NayaLuna**, le **04/10/2010** à **11:00**

Bonjour,
Je suis une maman de 27 ans de deux petites filles de 20 mois et 4 ans et demi.
Je suis en rupture avec mes parents depuis 1 an.
Je précise que cette rupture est dû à une personnalité extrêmement dysfonctionnelle de mes parents, notamment de ma mère.
Ceux-ci, à mon sens, et à l'avis de mon entourage, pourraient exercer une influence très néfaste sur mes filles, si celles-ci étaient à leur contact.
J'appréhende une démarche juridique de leur part afin d'obtenir un droit de présentation de leurs petits enfants.
Que puis-je faire, dans le cas où ils réclament un droit de visite? Quels sont mes recours pour les en empêcher?
Merci d'avance pour votre réponse.